



Haflingerverein Freiburg

Société Haflinger Fribourg

Location de tente

Max. 10 x 18m

Autres dimensions sur demande.

Rien ne doit être fixé aux bâches de la tente avec des bandes adhésives.

Les frais de nettoyage sont facturés à 55 CHF/heure.

Les constructions (tente) que nous installons sont soumises aux conditions suivantes. Des dispositions divergentes, notamment celles contenues dans les conditions générales du locataire, ne sont valables que si elles ont été préalablement acceptées par écrit par la Société Haflinger Fribourg.

Propriété

Le matériel que nous livrons reste la propriété de la Société Haflinger Fribourg. Il ne peut être ni vendu, ni mis en gage, ni hypothéqué sans son accord. Le matériel n'est pas assuré contre le vol et le vandalisme. Le risque d'un tel acte incombe au locataire. Le matériel que nous livrons ne peut être utilisé que dans le but prévu par la commande. Le déplacement sur une autre place ou la sous-location ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de la Société Haflinger Fribourg.

Place de fête

Après l'enlèvement du matériel, il incombe au locataire de nettoyer soigneusement la place de fête. La remise en état des trous causés par des clous ou autres matériaux similaires (p.ex. dans la place en dur) est l'affaire du locataire. En cas d'omission, la Société Haflinger Fribourg n'assume aucune responsabilité. Les dommages causés au terrain qui ne sont pas dus à la malveillance ou à une négligence grave de la Société Haflinger Fribourg sont à la charge du locataire.

Durée de location

La durée de location pour un week-end comprend en général la période du vendredi au dimanche. D'autres périodes sont possibles après accord.

Präsident / Président	Andreas Siegenthaler, Bonn 3, 3186 Dündingen	079 258 32 59
Sekretariat / Secrétariat	Lara Riedo, Eichenweg 9, 1734 Tentlingen	079 192 40 95
Buchhaltung / Comptabilité	Andrea Buchs, Ebnet 19, 1736 St. Silvester	079 127 55 30



Haflingerverein Freiburg
Société Haflinger Fribourg

Assurance

L'assurance responsabilité civile est l'affaire du locataire.

Ne sont pas assurés par la Société Haflinger Fribourg :

- Les accidents survenant à des auxiliaires étrangers à l'entreprise pendant la période de montage et de démontage.
- Les dommages dus à la terreur, aux actes de vandalisme, aux émeutes ou aux tremblements de terre.
- Dommages aux bâtiments environnants, aux câbles téléphoniques et électriques.
- Propriété de tiers et de véhicules étrangers à l'entreprise.
- Inventaire de fête, accessoires de scène, instruments de musique.
- Installations de toutes sortes qui n'ont pas été réalisées par nos soins.

Divers

Les factures de la Société Haflinger Fribourg sont payables net, sans déduction, 15 jours après réception.

Les modifications et compléments du contrat doivent être pris par écrit.

Toutes les autres conditions de location sont considérées comme abrogées par cette édition.

Guin, septembre 2021

Société Haflinger Fribourg

Andreas Siegenthaler
Président

Lara Riedo
Secrétaire

Präsident / Président	Andreas Siegenthaler, Bonn 3, 3186 Düdingen	079 258 32 59
Sekretariat / Secrétariat	Lara Riedo, Eichenweg 9, 1734 Tentlingen	079 192 40 95
Buchhaltung / Comptabilité	Andrea Buchs, Ebnet 19, 1736 St. Silvester	079 127 55 30